

SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2017

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

Annexe produite dans le cadre de l'article L3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifiée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif [...] afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Deuxième budget primitif de la nouvelle mandature, celui-ci s'inscrit dans un contexte économique, financier et institutionnel particulier, nécessitant une capacité d'adaptation inéluctable. La participation des collectivités aux efforts de redressement des finances publiques pèse plus que jamais sur les Départements. Dans le même temps, la dynamique des dépenses sociales continue d'exercer une forte pression sur le budget départemental. Considérant ces contraintes, nos choix sont animés par la volonté de tout mettre en œuvre pour préserver les capacités financières d'une institution dédiée aux solidarités humaines et territoriales.

L'Exécutif départemental s'est engagé à être un acteur du changement, à initier le mouvement pour installer la collectivité dans une dynamique positive. Un travail au quotidien est effectué et sans relâche pour identifier les opportunités qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants du Cher. Ainsi l'année dernière une véritable démarche pluriannuelle d'investissement a été lancée. **Cette année les investissements seront à nouveau en hausse de 5,8 M€ passant ainsi de 48,1 millions à 53,9 millions¹**, alors même que l'État nous ponctionne de 6,34 M€.

Les mesures prises en 2016 ont permis de doter la collectivité d'une base budgétaire plus soutenable, mieux maîtrisée et de corriger ainsi une trajectoire financière considérée dangereuse. **Des économies ont pu être engagées, à travers d'une baisse significative des dépenses d'intervention et de gestion, de la réforme de dispositifs et la multiplication des synergies.** Mais ces efforts ne suffisent pas à compenser totalement les baisses des ressources institutionnelles à hauteur de 6,3 M€ et l'évolution des dépenses sociales également à hauteur de 6,3 M€ (au total presque 12,6 M€ d'évolutions défavorables entre le BP 2016 et le BP 2017).

¹ En incluant les budgets annexes

Dès lors, en 2017, **le Département actionnera à titre exceptionnel le levier fiscal** en augmentant de 1,5 point le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui évoluera de 18,22% à 19,72%. L'impact² de cette évolution fiscale pour un foyer propriétaire d'un bien dans le Cher sera de 15 €.

Le Département a engagé de nombreux **chantiers structurants pour l'attractivité et la modernisation des services** :

Le territoire : avec une nouvelle politique d'aménagement du territoire, la refonte des aides aux communes et l'accompagnement des collectivités via la signature de contrats de territoire avec l'appui de Cher Ingénierie des Territoires, la création d'une société publique locale du tourisme, la poursuite des actions pour la démographie médicale et le canal de Berry à vélo ;

Les infrastructures : avec la poursuite des travaux de la rocade Nord ouest, la fibre optique et le très haut débit, les travaux de la RD 920 et le second échangeur autoroutier de l'agglomération ;

L'enseignement : avec l'extension de l'INSA, le pôle de formations sanitaires et sociales, la future école d'architecture et la poursuite de la réhabilitation du collège de Sancerre ;

Le secteur social : avec l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi, accueil des mineurs étrangers, plateforme médico-sociale de gestion des situations d'urgence ;

Les ressources : avec le plan d'optimisation et d'organisation des services, la dématérialisation progressive des outils et des procédures et la gestion active du patrimoine avec le regroupement des services aux pyramides et la rénovation des centres routiers et du Centre Fonctionnel de la Route

² La valeur locative moyenne d'un bien est dans le Cher de 1 000€ Part départementale de la taxe foncière sur la propriété bâtie si le taux est à 18,22% : 182€ ou à 19,72% : 197€

Les chiffres importants du budget primitif 2017

- Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent au BP 2017 à **346,6 M€** contre 349,9 M€ au BP 2016, soit une baisse de 0,94 % (+0,50% en redressant l'inscription de la contribution au redressement des finances publiques sur 2016).

En 2017, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties augmentera de 1,5 point soit de 18,22 à 19,72%.

- Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **321 M€** contre 326,6 M€ au BP 2016, soit une baisse de 1,73% (-0,21% en redressant l'inscription de la contribution au redressement des finances publiques sur 2016).

Le Département investit 51,95 M€ (+13,4% par rapport à 2016, périmètre budget principal) pour :

- : les investissements patrimoniaux (routes, collèges,...) à hauteur de **18,69 M€**, ce sont les dépenses d'investissement nécessaires au maintien du patrimoine existant ;
- : les interventions en investissement avec **12,2 M€**, ce sont les subventions versées à des tiers pour le financement de leurs projets (exemples : aide aux communes, investissement dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)
- : les projets majeurs avec **21,06 M€** qui servent au développement du patrimoine grâce à des projets d'envergure (la rocade nord ouest, la poursuite de la réhabilitation du collège de Sancerre, les projets liés à l'enseignement supérieur, Noirlac, l'optimisation patrimoniale,...)

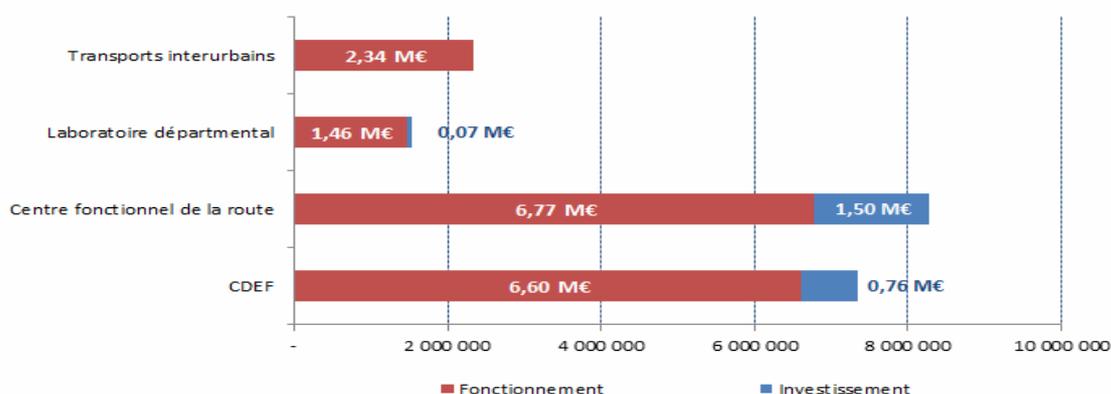
Ci-dessous le tableau de synthèse des grands équilibres du budget primitif 2017 :

Grandes masses du BP 2017 (en M€) Budget principal		Pour mémoire BP 2015	Pour mémoire BP 2016	BP 2017
Section de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement (A)	347,38	349,86	346,58
	Dépenses réelles de fonctionnement (B)	325,65	326,64	320,98
	Épargne brute (C = A – B)	21,73	23,22	25,6
Section d'investissement	Remboursement du capital de la dette (D)	19,00	19,2	19,3
	Épargne nette (E = C – D)	2,73	4,02	6,3
	Recettes propres d'investissement (F)	12,86	11,13	16,26
	Appel à l'emprunt prévisionnel (G)	27,39	30,70	29,39
	Dépenses opérationnelles d'investissement (H)	42,98	45,84	51,95

Le Conseil départemental du Cher dispose d'un budget principal mais aussi de 4 budgets annexes :

- Le centre départemental de l'enfance et de la famille (C.D.E.F.)
- Le laboratoire départemental d'analyses
- Le centre fonctionnel de la route
- Le transport interurbain

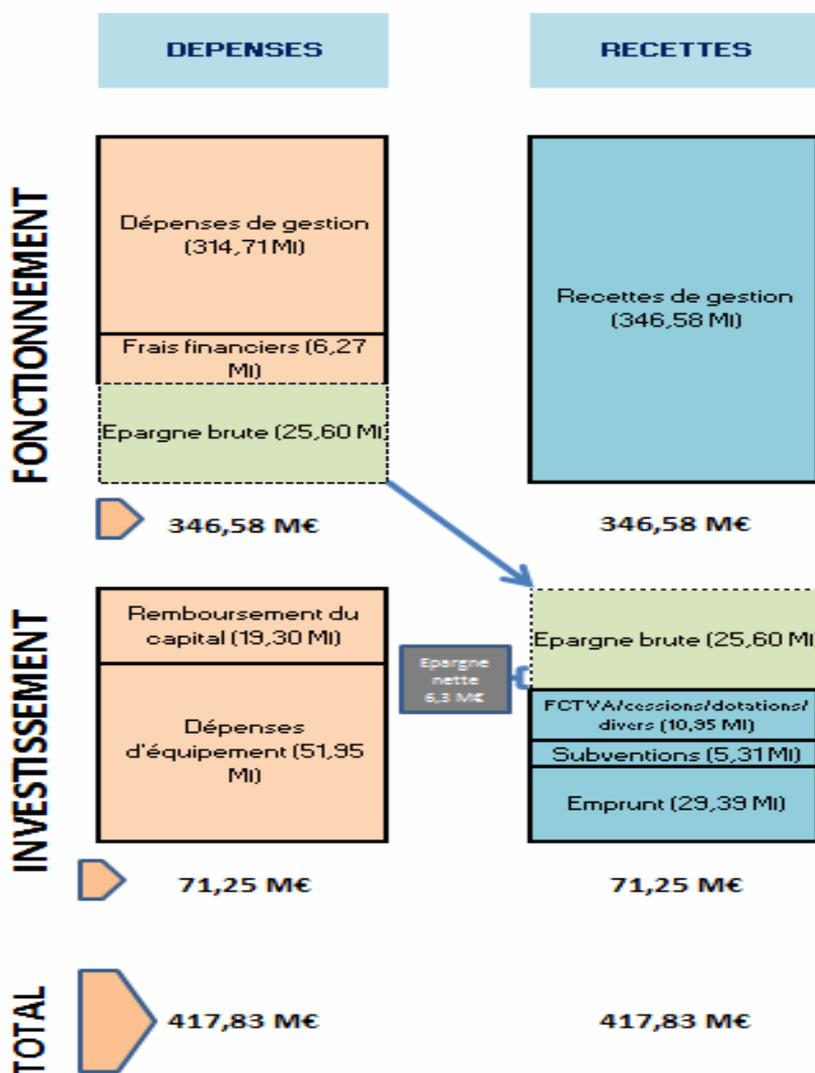
Les budgets annexes* 19,50 M€ (Dépenses)



* En mouvements réels

Au total le budget présenté s'élève au total, avec les budgets annexes, à **562 768 603,10 €** en mouvements budgétaires.

STRUCTURE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2017



* Mouvements réels, hors opérations de dette, budget principal

Malgré un contexte très exigeant et pénalisant, le premier budget (BP 2016) a redonné un cap au Département du Cher. Ce second budget de la mandature permet de faire avancer le territoire vers le cap fixé.